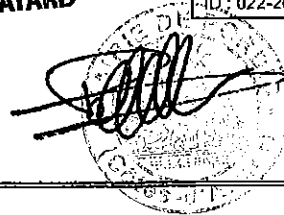


Le Maire,
Joël BATARD

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2021-02-03

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Février à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Février 2021, se réuniront en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Stéphanie RAPINEL, Loïc RAOUL, Marie Pierre COLLIN, Eliane LALANDEC, Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Fanny DELVALLEE, Michele CARMES, Robert ROLANDO, Gregory ETIENNE, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Jean Luc BERTRAND donne pouvoir à M. Loïc TARDY
Mme Monique LE VEE donne pouvoir à Mme Martine BOSCHER
M. Jean Claude QUETTIER donne pouvoir à M. Olivier LE DU
Mme Florence CHEVILLARD donne pouvoir à Mme Eliane LALANDEC
M. Yannick ORHAN donne pouvoir à M. Anthony HOURDEL
Mme Laetitia MORIN donne pouvoir à Fanny DELVALLEE
Mme Dominique FAINZANG donne pouvoir à M. Grégory ETIENNE
M. Alexis LEBRAT donne pouvoir à Mme Magaly KUBICKA

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) : Pierrick LE NOANE

SECRETARIE DE SEANCE : Madame Nelly MORO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

3) Fermeture annoncée d'une classe à l'école François ROUXEL : motion du Conseil Municipal :

Rapporteur : Madame Isabelle Desfeux, Adjointe au Maire en charge de l'éducation et animation enfance jeunesse.

Le Conseil municipal de PORDIC, propose une motion pour exprimer son désaccord sur la fermeture annoncée d'une classe à l'école François ROUXEL, lors de la prochaine rentrée scolaire. L'école compte actuellement 9 classes et les projections de l'Éducation Nationale indiquent une rentrée scolaire 2021-2022 à 183 élèves. Avec 8 classes, cela se traduirait par une moyenne d'un peu moins de 23 élèves par classe.

« Le Conseil Municipal de Pordic considère, qu'à travers cette décision annoncée de fermeture d'une classe à la rentrée 2021 l'Inspection Académique applique aveuglément une logique comptable et déconnectée des territoires. Cette dernière, porte directement atteinte aux conditions d'études de nos enfants, à leur réussite éducative, aux conditions de travail et à l'implication même des enseignants.

La fermeture d'une classe ne peut avoir que des conséquences catastrophiques sur la réussite des jeunes Pordicais. Elle a également des conséquences désastreuses pour l'avenir de la ville et des familles.

L'école est cette institution républicaine où les plus fragiles sont accompagnés et écoutés. S'agissant des élèves, cette décision déplorable de la Direction Académique a pour effet l'augmentation des effectifs par classe et une réduction du temps consacré aux élèves en difficultés !

La crise sanitaire que nous traversons engendre de nouvelles fractures et de nouvelles inégalités entre les enfants. Cette situation inédite devrait au contraire conduire le Ministère de l'Éducation Nationale à réduire les effectifs par classe : cela permettrait aux enseignants de disposer de plus de temps pour mieux accomplir leurs missions, écouter leurs élèves et mieux les accompagner.

Fermer une classe dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, est la démonstration d'un désengagement fort de l'État auprès des familles Pordicaises et de leurs enfants.

Nous nous y opposons avec fermeté !

Par ailleurs, Pordic est une commune dynamique, avec une population en constante augmentation et une politique de l'habitat en pleine évolution. En effet, le Programme Local de l'Habitat prévoit au minimum la construction de 50 logements neufs par an. Ce programme vise notamment à favoriser l'accueil de jeunes ménages sur la commune. À titre d'exemple, avec le nouveau lotissement Pasteur, il y aura 50 logements aidés et 8 logements en accession à la propriété.

La crise sanitaire que nous traversons n'impacte pas seulement l'éducation de nos enfants. Elle modifie en profondeur notre société, notre façon de travailler et la recherche d'une meilleure qualité de vie. Ainsi nos territoires attirent de nombreux habitants des métropoles et les collectivités doivent s'adapter.

C'est ce que fait la Ville de Pordic en mettant en place sa nouvelle politique du logement.

C'est ce que doit faire la Direction Académique de l'Éducation Nationale en abandonnant ses projets de fermeture de classes.

Pour toutes ces raisons, nous refusons unanimement la fermeture d'une classe à l'école François ROUXEL et jugeons la décision annoncée inacceptable.

Le Conseil Municipal de Pordic demande donc au Directeur Académique de l'Éducation Nationale de prendre en considération notre demande et de maintenir les 9 classes actuelles afin de garantir et défendre la réussite de tous les enfants Pordicais dans un cadre pédagogique serein et épanouissant. »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter cette motion.
- De l'adresser au Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.

